

# LE MAG' DU C.D.O.S 63

*Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !*

Numéro 27 - Juin 2016

## À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Ce nouveau numéro du Mag' du CDOS 63 vous propose de découvrir le Tennis de Table et son Comité Départemental. M. Philippe PLANQUE, Président, nous a présenté les grandes missions de la

structure associative ainsi que les principales actions organisées.



### Dans ce numéro :

Echos Olympiques	2
Le C.D.O.S en action	3
Le dossier	4
Infos du CRIB	6

## NOUVEAU SERVICE PROPOSÉ : LA VISIOCONFÉRENCE.

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous propose dès maintenant un nouveau service : la **visio-conférence** pour vous faciliter vos échanges à distance.

Présentation des modalités de mise en œuvre de ce service et coût.



## EDITO



C'est avec joie que toute l'équipe du Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme vous accueille dorénavant dans ses nouveaux locaux, plus grands, et vous propose toujours plus de services concrets et

opérationnels : conseils, comptabilité, assistance juridique, gestion salariale, reprographie, prêt de salle de réunion et de matériel ...

Geneviève SECHAUD  
Présidente

- ◆ Paris a son logo pour sa candidature aux JO 2024
- ◆ Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme invité à la visite du secrétaire d'Etat aux sports
- ◆ Présentation du Comité Départemental de Tennis de Table
- ◆ Nouveau service proposé : la Visioconférence
- ◆ Inauguration des nouveaux locaux du C.D.O.S du Puy-de-Dôme

## ECHOS OLYMPIQUES

### PARIS A SON LOGO

Le mercredi 17 février dernier, le Comité Paris 2024 a remis officiellement son dossier de candidature « Phase 1 ». A cette occasion, a été dévoilé à la Philharmonie de Paris, le projet pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. Le Comité en a également profité pour révéler sa vision des Jeux et son film manifeste. Le site [www.paris2024.org](http://www.paris2024.org) a également été lancé.

Quelques jours auparavant avait été dévoilé le logo (voir ci-contre) officiel de la candidature de Paris et qui l'accompagnera jusqu'au 13 septembre 2017 ; date à laquelle le CIO (Comité International Olympique) choisira la ville hôte de ces futurs Jeux.

Deux bandes multicolores qui se croisent dans un mouvement dynamique. On y voit la tour Eiffel, symbole par excellence de Paris et du savoir-faire fran-

çais. On y voit également des chiffres. Le 2, mais aussi le 4... le tout formant, vous l'avez deviné, le nombre 24, pour Paris 2024 et pour la date d'anniversaire du centenaire des derniers Jeux Olympiques organisés à Paris, en 1924.

Quant aux couleurs, on y retrouve, à l'exception du noir, toutes celles de l'olympisme. Les plus attentifs auront également noté que la partie supérieure du signe ne laisse place qu'à trois couleurs : le bleu, le blanc et le rouge du drapeau français.



### EN ATTENDANT 2024, LES JEUX DE RIO APPROCHENT !

Dans moins de 2 mois débiteront les 31<sup>èmes</sup> Jeux Olympiques de l'ère moderne à Rio. C'est précisément le vendredi 5 août 2016 à 18 h\* avec la cérémonie d'ouverture que ces Jeux débiteront et ce jusqu'au dimanche 21 août 2016. Une grande première pour l'Amérique du Sud qui n'avait jamais eu le privilège d'organiser l'événement.

**CÉRÉMONIES** : Les cérémonies des JO de Rio 2016 prendront place dans le légendaire stade de Maracanã, temple du football brésilien et icône sportive à la renommée mondiale. La culture festive du Brésil sera bien entendu au rendez-vous de ces Jeux.

**NOUVELLES DISCIPLINES** : À chaque olympiade, de **nouveaux sports** se portent candidats pour intégrer ou réintégrer le programme des JO. Pour cette édition 2016, le rugby à sept et le golf intègrent le programme olympique composé de 28 disciplines.

**EQUIPE DE FRANCE** : La liste des athlètes sélectionnés pour l'olympiade n'est pas encore complète mais bon nombre de fédérations ont déjà communiqué sur le nombre d'athlètes retenus et, parfois, sur leur

nom. Par exemple, les responsables de la natation française ont déjà communiqué l'identité des 28 nageurs appelés à défendre les couleurs de la France, alors que la Fédération d'athlétisme n'a pas encore arrêté son choix.

Concernant le porte-drapeau français, l'heureux élu sera choisi à la fin du mois de juillet à l'issue d'un vote auxquels participeront deux sportifs représentant chacune des disciplines des JO.

**DIFFUSION** : C'est **France Télévisions** qui détient les droits de diffusion TV des JO 2016 de Rio. Toutefois, le service public a choisi de vendre à **Canal +** le droit de co-diffuser l'événement en intégralité sur ses chaînes payantes (pas sur D8, donc). Les téléspectateurs pourront ainsi suivre les Jeux en clair sur France 2, France 3 ou France 4, selon le programme de diffusion, ou via un abonnement sur Canal + ou Canal + Sport.



\* Décalage de 5 h entre Paris et Rio

## LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME EN ACTION

### FORMATION PSC 1 - SECOURISME POUR LES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE - JEUDI 28 JANVIER 2016

Dans le cadre de son engagement dans l'intermédiation, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a organisé une session de formation PSC 1 - Secourisme pour les volontaires mis à disposition par le C.D.O.S du Puy-de-Dôme.



Celle-ci était organisée avec le partenariat du SDIS (organisme agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale) le jeudi 28 janvier 2016. 10 volontaires ont suivi cette formation aux premiers secours. Pour rappel, cette formation est le volet pratique de la *Formation civique et citoyenne* obligatoire pour le volontaire. Le volet théorique a pour objectif de sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté.

### LE CDOS INVITÉ À LA VISITE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX SPORTS

Le jeudi 28 janvier dernier dans les locaux de l'ASM Omnisports, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme était invité à la visite de Monsieur Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux sports, auprès du Ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports.



Une table ronde était organisée permettant des échanges avec les jeunes du département en service civique dans le secteur sportif et notamment les volontaires mis à disposition par le C.D.O.S du Puy-de-Dôme. Etaient invités également à cette table ronde les tuteurs et présidents des structures associatives accueillant des volontaires.

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme était convié dans le cadre de son engagement dans l'intermédiation pour les associations sportives. Pour rappel, l'objectif principal de cet engagement est de faciliter les démarches administratives et permettre aux associations d'accueillir des volontaires sur des missions d'intérêt général, sans que l'association ait obligation d'avoir un agrément.

Photo : Francis CAMPAGNONI

### C'EST PARTI POUR LA 21<sup>ÈME</sup> ÉDITION DE SPORT JEUNES

Les dernières vacances d'hiver ont marqué le début de la 21<sup>ème</sup> édition de Sport Jeunes. Plus de 70 enfants ont participé aux initiations sportives tous les après-midi de 14 h à 17 h au Gymnase Brugière de Clermont-Ferrand.

Dans le cadre de notre partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand, quatorze enfants inscrits à Sport Jeunes ont participé à un après-midi Initiation Perche avec des champions de saut à la perche dont Renaud LAVILLENIE, le jeudi 18 février 2016 à la Maison des Sports de Clermont-Ferrand. Beaux souvenirs pour les enfants.

Nous remercions l'OMS de Gerzat pour le prêt des minibus qui nous ont permis de transporter les enfants.





## LE DOSSIER

### À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX !

Pour ce 27<sup>ème</sup> numéro, nous avons choisi d'aller à la rencontre du Comité Départemental de Tennis de Table et de son président, Monsieur Philippe PLANQUE. Nous avons ainsi découvert l'univers du Tennis de Table et le travail réalisé par le Comité Départemental pour développer la discipline.

## LE TENNIS DE TABLE...SPORT POPULAIRE

### PRÉSENTATION DU COMITÉ

Vingt-quatre élus et un salarié organisent au quotidien le travail du Comité Départemental de Tennis de Table autour de missions nombreuses et très diverses. Compétitions, stages sportifs ou encore Challenge sportif sont autant de manifestations organisées par le Comité Départemental.

#### Organisation du CD

Président :

**Philippe PLANQUE**

Secrétaire :

**Didier GOUGIS**

Trésorière :

**Michèle ROUX**

#### Le Comité en chiffres

**46 clubs**

**1 625 licenciés** pour la saison 2015/2016

**32 %** de jeunes

**12 %** de licenciées féminines

**24 élus**

#### Des compétitions sportives à organiser

Parmi les missions du Comité Départemental de Tennis de Table figurent évidemment l'organisation de compétitions sportives tout au long de l'année pour toutes les catégories d'âges. Compétitions individuelles et également pour la moitié en équipe (de deux joueurs). Pour les plus jeunes, non classés, des circuits sont organisés certains dimanches.



Une compétition importante sera prochainement organisée du 24 au 26 juin 2016. Il s'agit des Inter-Com Sud-Est pour les catégories Poussins-Benjamins-Minimes, soit près de 300 compétiteurs à accueillir, loger et nourrir tout un week-end. D'autres manifestations sont prévues avant cela comme le Tournoi des familles en avril ou après avec l'Open Féminin en septembre.

Le Comité Départemental est aussi très actif sur le terrain en organisant notamment de nombreux stages, accessibles à tous. Toutes ces actions sont mises en place par les Commissions du Comité : Sportive, Féminine, Jeunes & Techniques et Développement.

#### Des stages sportifs pour tous

Ces stages permettent de développer la pratique et la technique des joueurs qu'ils soient jeunes, adultes, en loisir ou en compétition. Ceci grâce notamment à l'encadrement professionnel pro-



posé.

Beaucoup de ces stages se déroulent à l'Artenium de Ceyrat, très bel outil pratique pour le Tennis de Table et pouvant accueillir jusqu'à 28 tables. Aucune autre salle dans le département ne peut rivaliser en terme de capacité d'accueil. Néanmoins, le Comité Départemental de Tennis de Table organise également certains stages par secteur



géographique à destination des licenciés des clubs plus éloignés.

Des stages jeunes sont ainsi planifiés très régulièrement et ouverts à tous licenciés ou pas. Ils représentent une opportunité pour les licenciés de se confronter à d'autres licenciés, évaluer leur niveau de jeu...

C'est aussi vrai pour des stages adultes loisirs dont un s'est déroulé récemment le week-end du 20-21 février 2016. 56 seniors y ont participé (dont 16 femmes).

Ces stages, au-delà de la qualité d'organisation et d'encadrement, rencontrent également un grand succès de par la faible participation financière demandée aux joueurs. Pour exemple, il était demandé seulement 4 € à chaque participant du stage Débutants et Loisirs de février pour 4 h de pratique et d'encadrement.

## PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

Le tennis de table est un sport de raquette opposant deux ou quatre joueurs autour d'une table longue d'un peu plus de 2m70 séparés par un filet haut de 15.25 cm.

### Déroulement d'un match

Le but est de renvoyer la balle avec une raquette sur la moitié de table adverse. Un point est alors gagné par le joueur chaque fois que son adversaire ne renvoie pas la balle, ou laisse rebondir la balle plus d'une fois sur sa demi-table (ou la renvoie sans toucher la demi-table de son adversaire). Une manche (et non un set) est gagnée par le 1<sup>er</sup> joueur atteignant les 11 points, avec au moins 2 points d'avance sur son adversaire. Le match est gagné à 3 ou 4 manches gagnantes. Le tennis de table, comme le tennis, se joue en simple et en double. Dans ce cas-là, chaque joueur doit renvoyer la balle à tour de rôle.

### Accessible dès le plus jeune âge

Du Baby-ping, au tennis de table loisirs en passant par le tennis de table de compétition, il y en a pour tous les goûts et toutes les envies. Certaines structures associatives accueillent les enfants dès 3 ans pour le baby-ping. Pas de table, mais des jeux ludiques pour accompagner le développement de l'enfant et accroître sa motricité.



### Une discipline populaire et reconnue pour ses bienfaits sur la santé

Rien de tel qu'une petite partie de Tennis de table pour se détendre et en même temps pour garder la forme. Qui dans sa vie ne s'est jamais essayé au Tennis de table ? Quel camping ne propose pas l'activité ?

C'est une activité de loisirs très répandue, du fait certainement de son faible coût de mise en place mais également de sa simplicité. Certes pour obtenir des résultats sportifs certaines qualités physiques sont requises comme la tonicité, la rapidité ou encore de bons réflexes. Mais, pour une pratique loisir, il faut juste connaître les règles et les techniques de base pour se faire plaisir. Au-delà du plaisir, essentiel, la pratique en loisir du tennis de table est reconnue pour contribuer à diminuer le stress et améliorer la qualité de vie, en particulier dans certains types de handicap.

### Une pratique peu féminine



Le tennis de table est un des sports où le taux de pratique par les femmes est le plus faible, avec seulement 30 %, soit moins que le basket (33 %) ou le tennis (32 %). Ce taux est encore plus faible si l'on tient compte des licenciés à savoir 12 % dans le Puy-de-Dôme.



### D'importantes évolutions techniques au cours de l'histoire

L'histoire de ce sport est marquée par une série d'évolutions techniques (nature des revêtements de raquettes, introduction puis interdiction d'usage de la colle rapide ...) qui ont conduit à des innovations dans le style de jeu et dans les tactiques employées au plus haut niveau.

Le tennis de table moderne permet une grande variété de systèmes de jeu, avec les jeux d'attaque, de contre-initiative à la table ou à mi-distance, et les jeux de défense particulièrement spectaculaires. L'apprentissage et la mise en place de ces stratégies de jeu constitue un point important des entraînements des sportifs.

### Une anecdote souvent citée pour décrire l'invention de la discipline

Les débuts du tennis de table se situeraient en Angleterre. Au cours d'un dîner, des notables de la société victorienne discutant de tennis ont voulu montrer quelques schémas de jeu sur la table. Ils se sont alors servis d'un bouchon de champagne en guise de balle, des boîtes de cigare pour les raquettes et des livres pour le filet.



## Infos pratiques

Comité Départemental de Tennis de Table

4 rue de la Grolière

63100 CLERMONT-FD

☎ 04 73 25 04 33

✉ cd63tt@wanadoo.fr

Site : cd63tt.free.fr



### « EMBAUCHE PME », la nouvelle aide à l'embauche pour les petites et moyennes entreprises

Afin de favoriser le recrutement dans les petites et moyennes entreprises (y compris les associations), une aide à l'embauche d'un salarié, **d'un montant de 2 000 € par an pendant deux ans**, a été créée pour toute embauche en CDI ou en CDD de plus de six mois comprise entre le 18 janvier 2016 et le 31 décembre 2016, avec un salaire inférieur ou égal au salaire minimum de croissance (SMIC) majoré de 30% (soit 1 906,60 € bruts mensuels pour une durée hebdomadaire de 35 heures).

#### Qui est éligible ?

Cette aide bénéficie aux entreprises de droit privé situées en métropole et dans les départements d'outre-mer, quel que soit leur statut juridique. **Ainsi, les associations sont éligibles à ce nouveau dispositif.**

Cette mesure concerne également :

- les **groupements d'employeurs** soit au titre de l'embauche d'un salarié permanent soit au titre d'un salarié mis à disposition des entreprises adhérentes ;
- les **contrats de professionnalisation** d'une durée supérieure ou égale à six mois.

#### Cette aide est-elle cumulable ? Oui et Non

Cette aide est cumulable avec les autres dispositifs existants : réduction générale bas salaire, pacte de responsabilité et de solidarité, CICE.

Par contre, elle n'est pas cumulable avec une autre aide de l'État à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi versée au titre du même salarié : contrat de génération, contrat d'apprentissage (sauf si l'embauche a lieu à l'issue de l'apprentissage), aide à l'embauche d'un premier salarié...

**L'aide n'étant pas plafonnée, l'employeur peut cumuler autant de primes qu'il embauche de salariés.**

#### Quel montant ?

Le montant total de l'aide est égal à 4 000 €, réparti sur 24 mois maximum, à raison de 500 € sur chaque période de 3 mois d'exécution du contrat de travail (si temps partiel, l'aide est proratisée).

#### Comment faire la demande de l'aide à l'embauche PME ?

La demande d'aide doit être envoyée par l'employeur à l'Agence de services et de paiement (ASP) dont il dépend dans les 6 mois suivant le début d'exécution du contrat.

- ◆ L'employeur remplit le formulaire en ligne, l'imprime et le signe. [Lien vers le formulaire en cliquant ici.](#)
- ◆ Transmettre cet imprimé à l'ASP dont il dépend.
- ◆ Dans les trois mois suivant l'échéance de chaque trimestre, l'employeur transmet à l'ASP les documents demandés par l'Agence (notamment bulletin de salaire, contrat de travail en cas de contrôle, RIB).

### L'entretien professionnel devait être effectué avant le 6 mars 2016

**La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a instauré une nouvelle obligation à la charge des employeurs : l'entretien professionnel.**

L'entretien professionnel est un temps d'échange entre le salarié et l'employeur pour étudier les perspectives d'évolutions professionnelles du salarié, notamment en termes de qualifications et d'emploi. Il porte sur les résultats obtenus par le salarié et les objectifs qu'il doit atteindre. L'entretien professionnel est axé sur les **compétences et les savoirs** du salarié. Il ne doit pas porter sur l'évaluation du salarié (entretien d'évaluation n'est pas obligatoire).

Selon le calendrier, le premier entretien professionnel devait avoir lieu avant le 6 mars 2016. Par la suite, l'entretien doit être organisé deux ans après l'embauche et tous les deux ans.

Par ailleurs, l'employeur doit organiser, **tous les 6 ans, un entretien récapitulatif**. Un bilan doit être réalisé tous les six ans. Cet entretien spécifique consiste à dresser un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié dans l'entreprise. **Attention!** La date d'échéance du premier entretien « récapitulatif » est fixée au **7 mars 2020**.

## NOUVEAU SERVICE : LA VISIOCONFÉRENCE

### Optimisez votre temps en organisant une réunion en « visio » ! ...

Vous souhaitez organiser une réunion de travail tout en optimisant le temps et les ressources de vos dirigeants bénévoles... Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous propose dès maintenant un nouveau service : **la visioconférence pour vous faciliter ces échanges à distance.**

### Qu'est-ce que ce dispositif ?

Grâce à ce service, vous pouvez désormais échanger à tout moment avec les interlocuteurs de la grande Région notamment. La visioconférence, c'est une solution fiable et facile d'utilisation (qualités du son et de l'image équivalentes à une réception TV) qui répond à des besoins d'échanger sans forcément se déplacer.

### Une économie responsable...

#### Engageons-nous pour un sport durable !

Cet outil s'avère être un avantage indéniable pour le monde associatif. Dans un contexte économique difficile, la visioconférence a de sérieux atouts...Du temps de transports économisé, de nombreux kilomètres non réalisés, des frais de transports diminués et au final un bilan carbone réduit.

### Quel coût ?

La salle de Visioconférence, tout équipée et pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes, sera facturée 15 € de l'heure.

**RAPPEL**

### MUTUELLE OBLIGATOIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les employeurs doivent proposer à l'ensemble de leurs salariés l'adhésion à un régime de complémentaire santé. Concrètement, chaque employeur doit mettre en place avec un organisme de complémentaire santé un **contrat collectif de complémentaire santé**, même si aucun salarié adhère (et donc si tous rentrent dans les différents cas de dispense).

### Le barème des indemnités kilométriques applicable aux voitures et deux-roues pour 2016

L'exonération au titre des charges sociales des dépenses engagées par le salarié pour l'utilisation de son véhicule personnel à des fins professionnelles est admise dans la limite du barème des indemnités kilométriques publié chaque année par l'administration fiscale.

### Barème 2016 applicable aux voitures

Nb de CV	moins de 5 000 km	5 001 à 20 000 km	plus de 20 000 km
3 CV et moins	0,41 x d	( 0,245 x d ) + 824	0,286 x d
4 CV	0,493 x d	( 0,277 x d ) + 1 082	0,332 x d
5 CV	0,543 x d	(0,305 x d) + 1 188	0,364 x d
6 CV	0,568 x d	(0,32 x d) + 1 244	0,382 x d
7 CV et plus	0,595 x d	(0,337 x d) + 1 288	0,401 x d

**Le barème 2016 reprend les mêmes valeurs que le barème 2015.** Il permet de calculer ses frais et indemnités kilométriques, notamment dans le cadre de la déduction des frais réels, pour la déclaration des revenus.

## Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a inauguré ses nouveaux locaux !

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a inauguré le jeudi 16 juin ses nouveaux locaux en deux temps : des **Portes Ouvertes** pour tous les responsables associatifs de 10 h à 18 h et une **Inauguration officielle** à partir de 18 h 30.

C'est en présence de Mme la Préfète du Puy-de-Dôme Danièle POLVÉ-MONTMASSON ; Mme Laurence GOMEZ, Directrice Adjointe de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ; Mme Nadine DEAT, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ; M. Alain NERI, Sénateur du Puy-de-Dôme ; M. Christian LEVARLET, Président du CROS Rhône Alpes, M. Yves LEYCURAS, Président du CROS Auvergne et des nombreux partenaires de l'association que l'inauguration a eu lieu.

Tous, partenaires et personnalités, ont eu l'occasion de visiter les nouveaux bureaux de l'association ainsi que les deux nouvelles salles de réunion mises à la disposition des associations. Retour en image sur cette soirée.



Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme sur Facebook : [Cliquez ici](#)

### Avec le partenariat



CNDS



l'acse



Centre d'Affaires Auvergne  
15 bis rue du Pré la Reine  
63 000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 14 09 61 - ✉ CDOS63@wanadoo.fr

<http://puydedome.franceolympique.com>



Directrice de publication : Geneviève SECHAUD  
Rédacteurs : Chrystelle DUCORNAIT, Pierre  
ESPINASSE, Nathalie JAREMKO, Bérangère  
LAMBERT, Christine MEUNIER,  
et Estelle VERNET.

Publication : C.D.O.S 63